



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

DEPARTEMENT des ALPES-MARITIMES

Arrondissement de NICE

MAIRIE DE CONTES

Décision n° 2025 04 14

OBJET :

Restauration scolaire : coût du repas

L'an deux mille vingt-cinq, le mardi quinze avril, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de M. Francis Tujague, Maire de Contes.

Etaient présents : MM. Francis Tujague, Maire, Alain Alessio, Mme Michèle Maurel, M. Gérard De Zordo, Mme Nadine Ezingard, M. Armand Gasiglia, Mme Elodie Loretz, M. Alain Michellis, Mmes Lykke Saviane, Nicole Colombo, MM. Eric Foret, Gilbert Camous, Dominique Celeschi, Christophe Angéli, Mme Malika Vannucci, MM. Thierry Fauré, Kader Akeb, David Dongé, Olivier Camous, Mmes Sandrine Mauras, Chloé Roig, Edwige Alunni et M. Christophe Cérégioli formant la majorité des membres en exercice.

Etaient représentés : Mmes Martine Abellan, Fabienne Irlès, M. Michel Caruso et Mme Sylvie Carletto.

Etaient excusées : Mmes Marie-Fleur Alquier et Karen Woignier.

Le quorum est atteint

Madame Elodie Loretz a été nommée secrétaire de séance.

Monsieur le Maire indique que conformément à l'article R531-52 du code de l'éducation, il convient de fixer les tarifs de la restauration scolaire fournie aux élèves des écoles maternelles et élémentaires de la commune.

Monsieur le Maire expose au conseil qu'un budget a été établi pour le service du restaurant scolaire lors de l'élaboration du Budget Primitif 2025 de la caisse des écoles.

Il dit que les dépenses sont les suivantes :

- 011 Charges à caractère général	433 500,00 euros
- 012 Charges de personnel	476 800,00 euros
- 65 Autres charges de gestion courante	2 500,00 euros
- 67 Charges exceptionnelles	300,00 euros

	913 100,00 euros

Les recettes autres que le paiement des repas sont les suivantes :

- 70878 Remboursement de frais par autres redevables	41 950,00 euros
- 7067 Redevances et droits des services périscolaires	101 000,00 euros
- 6419 Remboursement sur rémunération du personnel	5 900,00 euros
- 70873 Remboursement frais par le CCAS	68 900,00 euros
- 75888 Autres produits exceptionnels	150,00 euros

	217 900,00 euros

Le coût total des repas s'élève donc à 695 200,00 euros (913 100,00 – 217 900,00).

Compte tenu du budget de la caisse des écoles et du nombre de repas servis, le coût moyen d'un repas s'élève à 7,27 euros.

**Le conseil municipal,
Où l'exposé du maire,
Après en avoir délibéré,**

Décide de fixer à 7,27 euros le coût des repas pris au restaurant scolaire à compter du 1er mai 2025.

Nombre de conseillers en exercice : 29

Nombre de présents : 23

Nombre de représentés : 4

Nombre de votants : 27

Pour : MM. Francis Tujague, Maire, Alain Alessio, Mme Michèle Maurel, M. Gérard De Zordo, Mme Nadine Ezingard, M. Armand Gasiglia, Mme Elodie Loretz, M. Alain Michellis, Mmes Lykke Saviane, Nicole Colombo, MM. Eric Foret, Gilbert Camous, Dominique Celeschi, Mmes Martine Abellan, Fabienne Irles, M. Christophe Angéli, Mme Malika Vannucci, MM. Thierry Fauré, Kader Akeb, David Dongé, Olivier Camous, Mme Sandrine Mauras, M. Michel Caruso, Mmes Chloé Roig, Edwige Alunni, M. Christophe Céragliari et Mme Sylvie Carletto.

Contre : /

Abstentions : /

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits, pour expédition conforme

La secrétaire de séance
Elodie LORETZ

Le Maire,
Francis TUJAGUE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

006-210600482-20250415-20250414-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/04/2025
Publication : 17/04/2025

Le Maire, Francis TUJAGUE